

Département du Rhône
Arrondissement de Lyon
Canton de L'Arbresle

Commune de LA TOUR DE SALVAGNY

Arrêté du Maire N° 10.172.272

Objet : Réglementation en zone bleue de l'arrêt et du stationnement sur 4 emplacements situés avenue de l'Hippodrome

Le Maire de la Commune de La Tour de Salvagny,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212.2, L2213.1 et L 2213.2,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu l'arrêté municipal n° 08.42.264 du 9 avril 2008 portant délégation à Monsieur Gilles RUMÉ, 1^{er} Adjoint, pour signer notamment les arrêtés relatifs à la réglementation de la circulation et du stationnement sur la commune de La Tour de Salvagny,

Considérant qu'il convient de faciliter la rotation des véhicules en centre village et d'éviter le prolongement des arrêts et stationnements sur les 4 emplacements situés vis-à-vis du numéro 1 de l'avenue de l'Hippodrome le long de la place de la Halle,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de police adaptées,

Arrête

Article 1 – L'arrêt et le stationnement sur les 4 emplacements situés vis-à-vis du numéro 1 de l'avenue de l'Hippodrome, le long de la place de la Halle, sont réglementés en zone bleue.

Le stationnement y est limité à 1h30, de 9h00 à 18h00, sauf dimanche, jours fériés et mois d'août, avec apposition du disque horodateur obligatoire.

Article 2 - Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation règlementaire correspondante par les services de la Communauté Urbaine de Lyon.

Article 3 - La Communauté Urbaine de Lyon, la Police Municipale de La Tour de Salvagny et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

– M. le Président de la Communauté Urbaine de Lyon – Direction de la voirie VTPO – 20 rue du Lac – BP 3103 69399 LYON Cedex 03

– M. le Capitaine, commandant la compagnie de gendarmerie de L'ARBRESLE

– M. le Lieutenant, commandant la brigade de gendarmerie de DARDILLY

– M. le Directeur des services incendie et secours – 17 rue Rabelais – 69421 LYON Cedex 03

– M. le Capitaine, Chef du Centre d'Intervention des Sapeurs Pompiers Volontaires de La Tour de Salvagny / Dommartin

– La Police municipale de La Tour de Salvagny.

Fait à La Tour de Salvagny, le 8 septembre 2010

*Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint délégué,
Gilles RUMÉ*